



Nom de la procédure : Accès aux réseaux informatiques	Numéro procédure : GU-ACC-11-001
Produit(s) affecté(s) :	Auteur : Denis Harvey
	Date de création : 08 août 2011
	Révisé par : Denis Harvey
	Date de mise à jour : 4 avril 2016
Description : Information concernant l'accès aux réseaux informatique du Cégep avec ses politiques	

Accès aux réseaux informatiques

Le Service des Technologies de l'information offre à tous les étudiants du Cégep de Chicoutimi un compte informatique. L'accès au compte se fait de la façon suivante :

- ☞ **Nom de l'utilisateur :** Les 7 derniers chiffres de votre numéro de DA (situé sur la carte étudiante sous le code à barres)
- ☞ **Mot de passe :** Votre mot de passe choisit sur le portail Mon CChic.
**Nouveauté Automne 2016*
- ☞ **Domaine de connexion :** PEDAGO

Note : vous pouvez vous authentifier de la façon suivante :

- Nom_domaine\nom_d'utilisateur
- Mot de passe



Ce compte peut être utilisé à partir de tous les postes informatiques du Cégep de Chicoutimi. Lors de la première utilisation sur un ordinateur spécifique, celui-ci prendra plusieurs secondes pour créer un profil individuel.

Le compte permet entre autres:

- d'avoir accès au réseau sans fil (la procédure d'utilisation est décrite sur le site Internet du Collège);
- d'avoir accès à plusieurs disques (lecteurs réseaux).

La signification des lecteurs vous est expliquée dans le tableau suivant :

STRUCTURE DES LECTEURS RÉSEAUX (« MAP ») POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

Lettre de lecteur réseau (« map »)	Description
------------------------------------	-------------



L :	Lecteur pour l'ensemble des étudiants et des enseignants. Ce lecteur permet aux enseignants d'écrire (lecture et écriture) de l'information pouvant être récupérée par tous les étudiants (lecture seulement).
P :	Lecteur personnel. Permet à tous les utilisateurs (étudiants, enseignants, employés de soutien, cadres, professionnels) de sauvegarder de l'information à laquelle eux seuls ont accès. Chaque utilisateur dispose de son propre espace de stockage sur le réseau. Cet espace est limité.
R :	Lecteur pour la remise des travaux des étudiants. Ce lecteur est disponible pour l'ensemble des étudiants (écriture seulement) et des enseignants (lecture et écriture). Permet aux étudiants de remettre leurs travaux en toute sécurité. Les étudiants ne voient que leurs travaux et ne peuvent accéder aux travaux des autres.

Code de conduite

Il existe un **code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications du Cégep de Chicoutimi.**

Le **code de conduite** vise à prévenir l'utilisation abusive ou négligente des technologies de l'information et des télécommunications: il doit être respecté par toute personne (étudiantes, étudiants, employés,...) qui utilise les actifs informatiques ou de télécommunications du Cégep et de ses constituantes, tels que définis dans la **Politique de sécurité sur les technologies de l'information et des télécommunications.**

Pour ce qui est du comportement lors de son utilisation, il est primordial que tout usager :

- 1) *respecte le droit à la vie privée des autres usagers des réseaux et systèmes de télécommunications, notamment en ce qui a trait à l'utilisation et à l'accès au contenu du courrier électronique, des boîtes vocales, de la téléphonie ou tout autre média de communication;*
- 2) *respecte les conventions d'accès et d'usage des réseaux internes et externes, et identifie correctement sa correspondance électronique;*
- 3) *collabore avec les gestionnaires de réseau(x) ou de système(s) afin de faciliter l'identification et la correction de problèmes ou d'anomalies pouvant se présenter;*
- 4) *informe le responsable du réseau ou du système concerné de tout usage non autorisé de ses codes d'accès et/ou mots de passe;*
- 5) *évite tout comportement nocif ou malveillant tels que (indiqués à titre d'exemples) :*
 - *intrusion ou tentative d'intrusion non autorisée dans un système ou un réseau interne ou externe;*
 - *usage volontaire de programmes ou autres moyens qui endommagent les actifs informatiques ou de télécommunications (ex. : virus informatiques);*
 - *usage de programmes, de logiciels ou progiciels ou autres moyens en vue d'intercepter, de prendre connaissance ou de diffuser l'information véhiculée sur un réseau;*
 - *décryptage ou décodage de codes ou clés d'accès, de fichiers ou de mots de passe en vue d'accéder à un poste de travail, à un système ou à un réseau;*
 - *usage de subterfuges ou moyens pour transmettre du courrier électronique de façon anonyme ou au nom d'une autre personne;*
 - *utilisation du courrier électronique ou de la messagerie vocale pour proférer des menaces ou effectuer du harcèlement;*



- utilisation du code d'accès et/ou mot de passe d'un tiers;
- lecture, modification, destruction ou diffusion non autorisée d'informations, d'un programme ou d'un logiciel appartenant à un tiers;
- utilisation de matériel obscène;
- utilisation de logiciel pair-à-pair, sous toutes ces formes : traduction de l'anglais Peer-to-peer ou abrégée en P2P) y compris tout téléchargement de type « Torrent »;
- interférence volontaire en vue de dégrader la performance d'un poste de travail, d'un système ou d'un réseau;
- utilisation ou téléchargement illégal de tout contenu possédant des droits d'auteurs.

En cas de non-respect du code de conduite et de la réglementation qui en découle, l'utilisateur fautif est passible, en plus des pénalités prévues à la loi, des sanctions suivantes:

- annulation des droits d'accès aux équipements et services visés par la présente politique;
- remboursement au Cégep de toute somme que ce dernier serait dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses services ou actifs informatiques;
- mesures disciplinaires ou autres sanctions prévues dans le règlement disciplinaire à l'intention des étudiants;
- mesures disciplinaires ou autres sanctions prévues aux conventions collectives de travail des employés du Cégep.

Service des Technologies de l'information